

		AERONEF TELEPILOTE UTILISE POUR TRAVAIL AERIEN		
		CATEGORIE C <i>Aeronef captif inf à 150 kg</i>	CATEGORIE D <i>aeronef télépilote masse totale inf à 2 kg</i>	CATEGORIE E <i>Masse sup à 2kg inf à 25 kg</i>
SCENARIOS OPERATIONNELS DE VOL	Scenario de vol possible	S1 et S3	S1 S2 S3 S4	S1 et S2 (S3 sous condition: poids inf à 4 kg et energie à l'impact inf à 69 joules)
	S1 Vol a Vue directe, Hors zone peuplé et inf à 100m Horizontal, 150m vertical	Autorisé	Autorisé	Autorisé
	S2 Hors vue, rayon inf à 1000m horizontal, 50m en verticale	pas concerné (sauf si vol automatique avec autorisation)	Autorisation de vol + Notification DGAC	Autorisation de vol + Notification DGAC
	S3 Vol a Vue directe, en Zone peuplée (agglomération), inf à 100m Horizontal et 150 m vertical	Autorisé	Autorisation Particuliere ou "série"	Autorisation Particuliere ou "série"
	S4 Vol Hors vue, sup à 1000m Horizontal	pas concerné	Autorisation de vol préalable + Notification DGAC	Pas autorisé
	Autorisation Vol de nuit	oui si balisage	non	non
	Autorisation vol sur véhicule en mouvement	non sauf autorisation	non sauf autorisation	non sauf autorisation
CONDITIONS D'INSERTION DANS ESPACE AERIEN	Conditions Générales	Règles de l'air (voir et éviter)	Règles de l'air (voir et éviter)	Règles de l'air (voir et éviter)
	Altitudes de vol inférieures aux règles	Oui si pas de danger pour les tiers	Oui si pas de danger pour les tiers	Oui si pas de danger pour les tiers
	Segregation espace aerien	Non, si vol de jour	Non, si vol a vue de jour, Hors vue inf à 50m (Possible si S4)	Non, si vol a vue de jour, Hors vue inf à 50m (Possible si S4)
	Information préalables aux Préfectures	Obligatoires sauf en S1	Obligatoires sauf en S1	Obligatoires sauf en S1
	Depassement 150m altitude	Autorisation requise	Autorisation requise	Autorisation requise
	Vol Hors Vue cas général	Pas concerné (sauf vol automatique)	Déclaration préalable obligatoire au CNOA	Déclaration préalable obligatoire au CNOA
	Vol Hors vue et Hors zone peuplée et à moins de 50m d'altitude sans autorisation préalable	Pas concerné (sauf vol automatique)	Autorisé hors espace aerien contrôlé, minimum 15km d'un aeroport vol aux instruments, 5 km aerodrome, 3,5km Helistation, 2,5 ULM + Altitude max portée à 150m si AP	Autorisé hors espace aerien contrôlé, minimum 15km d'un aeroport vol aux instruments, 5 km aerodrome, 3,5km Helistation, 2,5 ULM
Distance à respecter pour voler jusqu'à 150m à proximité d'une aire d'atterrissage ou decollage	Si aerodrome doté d'IFR: 10km en latéral (15km de l'entrée de piste), Si pas d'IFR: 5Km, Heliport: 3,5km, piste ULM: 2,5 km			
CONDITIONS ADMINISTRATIVES	Déclaration Annuelle d'activité	Obligatoire (avec mention heure de vol) synthese pb, DNC et immatulation	Obligatoire (avec mention heure de vol) synthese pb, DNC et immatulation	Obligatoire (avec mention heure de vol) synthese pb, DNC et immatulation
	Manuel d'activité particulière	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Delai de mise à jour MAP si modif	1 mois	1 mois	1 mois
	Report d'incident sécuritaire à la DGAC	Obligatoire (DGAC + fabricant)	Obligatoire (DGAC + fabricant)	Obligatoire (DGAC + fabricant)
	Manuel d'utilisation	Non requis	Obligatoire	Obligatoire
	Manuel de maintenance	Non requis	respect des consignes constructeurs	respect des consignes constructeurs
	Document de Navigabilité	Pas exigé si inf à 25 kg mais justifier le moyen de retenu	pas exigé	pas exigé
	Déclaration d'activité de prise de vue aérienne	exigé	exigé	exigé
	Assurance professionnelle	exigé	exigé	exigé
	Plaque d'identification	Exigées: coordonnées exploitant (mini 10x5 cm)	Exigées: coordonnées exploitant (mini 10x5 cm)	Exigées: coordonnées exploitant (mini 10x5 cm)
Domiciliation Exploitant	France sauf autorisation spéciale	France sauf autorisation spéciale	France sauf autorisation spéciale	
MOYENS et CONDITIONS OPERATIONNELS	Connaissance et utilisation Cartographie Aeronautique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Zone de protection	Évitement en tout point de tout obstacle et Au decollage atterrissage zone de degagement egale à la longueur de l'aerostat	Plusieurs zones d'atterrissage possible	Plusieurs zones d'atterrissage possible
	Protection des tiers	Moyen de retenue sur et en bon etat	Distance min d'un tiers 30m au decollage, 50m en vol	Distance min d'un tiers 30m au decollage, 50m en vol
	Mesure altitude	Repères sur la ligne de retenue	Mesure telemetrique et bridage altitude obligatoire meme en cas de perte de contrôle radio	Mesure telemetrique et bridage altitude obligatoire meme en cas de perte de contrôle radio
	Système GPS	Pas obligatoire	Obligatoire en S2 et S4	Obligatoire en S2 et S4
	Camera vue avant avec retour Video	Pas obligatoire	Obligatoire en S2 et S4	Obligatoire en S2 et S4
	Système failcrash ou atterrissage forcé	non	Obligatoire si changement de scénario imprévu	Obligatoire si changement de scénario imprévu
	Enregistreur de vol	Pas obligatoire	Enregistrement des 20 dernière minutes obligatoires en S2 et S4	Enregistrement des 20 dernière minutes obligatoires en S2 et S4
	Mesure autonomie	Pas concerné	Oui selon précaution indiquée dans manuel d'activités	Oui selon précaution indiquée dans manuel d'activités
	Fréquences et Puissance radio	conforme à la réglementation	conforme à la réglementation	conforme à la réglementation
FORMATION	Balisage	Damier ou large bandes alternées Rouge et Blanc (Si >25kg, fanions obligatoire tous les 15m)	non	non
	Identification aeronef	N° de série et Plaque exploitant	N° de série et Plaque exploitant	N° de série et Plaque exploitant
	Niveau de formation theorique	Aptitudes à lire les cartes aeronautiques	Detention d'un certificat d'aptitude théorique (licence, brevet pilote...)	Detention d'un certificat d'aptitude théorique (licence, brevet pilote...)
FORMATION	Niveau de formation pratique	Pas exigé	Déclaration niveau de compétence et Vol de demonstration obligatoires . Pour Vol en S4 licence pilote obligatoire et 100H de vol, ET 20H de vol a vue obligatoire	S2: Vol de demonstration et Déclaration niveau de compétence. Pas de vol en S4
	Vérification Niveau	Pas exigé	Mini 20H de Vol pour S4 dans les derniers 6 mois	Pas de vol en S4